

Financière MB
Société à responsabilité limitée au capital de 292 000 euros
Siège social : 20 rue Saint Gilles
75003 PARIS
850 291 113 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 13 avril,
A 8 heures,

Monsieur Michael BENAÏM,
demeurant 10 allée de Verdun 91320 Wissous,

Propriétaire de la totalité des 292 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société Financière MB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 20 rue Saint Gilles, 75003 PARIS au 109 boulevard de Sébastopol 75002 PARIS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 109 boulevard de Sébastopol 75002 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Michael BENAÏM

Signé par :

268F33C30CEA403...